

11 Juin 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

lundi 11 juin 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

**ADMISSION EN NON-VALEUR
(SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser les admissions en non-valeur (ANV) suivantes, annexées au présent rapport, d'un montant total de **2 619 408,22 €** et réparti comme suit :

Hors successions- (Frais entretien enfants,OALI, PCH, APA, hébergement):	5 244,74 €
Successions 2011	34 999,66 €
Successions 2012	21 031,95 €
Successions 2013	212 723,51 €
Successions 2014	145 484,04 €
Successions 2015	632 861,27 €
Successions 2016	495 510,41 €
Successions 2017	187 974,11 €
Successions 2018	883 578,53 €

PRECISE que les dépenses correspondantes seront pélevées sur les crédits inscrits sur les lignes : hors successions (6541-50-01190, 6541-52-01279, 6541-538-01271), et pour les successions (6541-52-01190, 6541-538-01190).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-
lmc124003-DE-1-1

Publication le 18/06/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

- 1- **Admission en non valeur : Hors succession** – Frais entretien enfants, Obligés Alimentaires (OALI) – PCH – APA - Hébergement

6541 - 50 – 01190 LC : 12459	
Budget voté	10 000,00 €

Montant des engagements pris antérieurement	437,99 €
Montant des nouveaux engagements	120,56 €
Disponible	9 441,45€

6541 - 52 – 01279 LC : 12481	
Budget voté	10 000€
Montant des engagements pris antérieurement	3 177,64 €
Montant des nouveaux engagements	74,64 €
Disponible	6 747,22 €

6541 - 538 – 01271 LC : 20808	
Budget voté	30 000€
Montant des engagements pris antérieurement	6 222,15 €
Montant des nouveaux engagements	5 049,54€
Disponible	18 728,31 €

2- Admission en non valeur : Successions

6541 - 52 – 01190 LC : 12479	
Budget voté	4 500 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	1 380 464,68 €
Montant des nouveaux engagements	549 641,84€
Disponible	2 569 893,48€

6541 - 538 – 01190 LC : 20807	
Budget voté	6 020 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	2 281 477,96 €
Montant des nouveaux engagements	2 064 521,64 €
Disponible	1 674 000,40 €

lundi 11 juin 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 4

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances de la somme de **50 771.46 €** suivant détail joint à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-
lmc124004-DE-1-1
Publication le 18/06/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

Fonds de Solidarité Logement – Admissions en non-valeur	
Imputation 6541 72 84061	
Budget voté (BP + BS + DM)	300 000 €
Montant des engagements pris précédemment	75 314.71 €
Montant nouveaux engagements	50 771.46 €
Disponible	173 913.83 €

lundi 11 juin 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 13

CONVENTIONS VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer une convention avec la commune de Téléché relative à l'aménagement de la route départementale n° 140 – rue du 8 mai 1945, afin que la commune de Téléché puisse bénéficier des attributions du Fonds de Compensation pour la T.V.A. en application de l'article L.1645-2 alinéa 7 du Code général des collectivités territoriales.

HABILITE le Président à signer une convention avec le Département du Loir-et-Cher relative à la réalisation de travaux de réparation de l'ouvrage sur la rivière « La Brayé », RD 8, commune de Bonneveau (Loir-et-Cher) et RD 66, commune de Bessé-sur-Braye (Sarthe),

HABILITE le Président à signer une convention avec le Département de la Mayenne relative à la réalisation de travaux de réparation de l'ouvrage sur la rivière « L'Ornette », RD 505, commune de Saint-Pierre-des-Nids (Mayenne) et RD 270, commune de Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-
lmc124007-DE-1-1

Publication le 18/06/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 11 juin 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 14

FICHE D'AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DES PAVE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fiche d'aide à la mise en œuvre des PAVE, conformément à l'annexe jointe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-

lmc123990-DE-1-1

Publication le 18/06/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 11 juin 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 15

**RÉPARTITION DES CRÉDITS DE GROSSES RÉPARATIONS
CURATIVES LIÉES AUX INTEMPÉRIES DE L'HIVER 2017-
2018, SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET LES
ANCIENNES ROUTES NATIONALES TRANSFÉRÉES**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu la délibération de la Commission Permanente du 23 février 2018
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ARRETE la liste de substitution ci-annexée à hauteur de 21 600 € sur le programme des grosses réparations curatives des routes départementales et à hauteur de 9 750 € sur le programme des grosses réparations curatives des anciennes routes nationales suite aux intempéries liées à l'hiver 2017-2018, conformément aux tableaux annexés, au cas où certaines opérations de la liste principale ne pourraient être exécutées pour raisons diverses.

DECIDE de modifier la répartition de la liste principale des crédits votés pour le programme de préparation des enduits 2019 des routes départementales suite aux intempéries liées à l'hiver 2017-2018, conformément aux tableaux annexés.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-
lmc123989-DE-1-1

Publication le 18/06/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 11 juin 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 17

DOMMAGES DOMAINE PUBLIC ROUTIER - ADMISSION EN NON-VALEUR

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'admission en non-valeur de la somme de 282,94 € suivant le détail joint à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-

lmc124019-DE-1-1

Publication le 18/06/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 11 juin 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 33

MAINTIEN DE LA COMPOSITION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DES INSTANCES PARITAIRES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;
Vu le décret modifié n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 86-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
Après consultation des organisations syndicales ;
Vu l'avis du Comité technique en date du 17 mai 2018 ;
Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **2335** agents ;
Vu le rapport de son Président ;
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à compter du renouvellement des instances consultatives du 6 décembre 2018, de maintenir à 8 le nombre de représentants de la collectivité, **dont 3 élus départementaux** au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-
lmc124009-DE-1-1

Publication le 18/06/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination


Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 11 juin 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 35

ADMISSION EN NON-VALEUR

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents :

Procurations: Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'admission en non-valeur de la somme de 40.61 € suivant le détail joint en annexe au présent rapport.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 13/06/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180611-
lmc123986-DE-1-1
Publication le 18/06/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX